

## Etablissements et services "Grand Âge" et "Handicap" : actualité juridique

Une demi-journée de formation consacrée aux textes les plus récents

2 sessions au choix : 22 janvier (après-midi) ou 1er février (matin)

Plusieurs textes importants publiés récemment font évoluer les conditions de financement, contrôle et suivi du secteur médico-social des établissements et services médico-sociaux. IPP-Formation vous invite à une demi-journée d'analyse de leurs dispositions.

### Les participants

Les EHPAD, les SAAD,  
et les établissements et services  
pour les personnes handicapées

### L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.

### Les questions traitées

**Les textes les plus récents : ordonnance du 9 décembre 2020, loi de financement de la sécurité sociale, arrêtés de décembre 2020, instruction DGCS du 28 octobre 2020, ...**

#### Les aménagements de règles liés à l'urgence sanitaire

Les règles de fonctionnement, les admissions.  
Les règles de maintien de financement.  
La compensation des surcoûts et pertes consécutifs à la crise.

#### La revalorisation des salaires du secteur

Le "Ségur de la santé", sa transposition dans les différentes conventions collectives.

#### Les dispositions de la LFSS intéressant le secteur médico-social

Le budget de la CNSA et la mise en place du "cinquième risque".  
La prise en charge des hausses salariales dans les EHPAD.  
Les aides aux Départements pour la revalorisation des salaires dans les SAAD.

#### Les conséquences des arrêtés ministériels du 15 décembre 2020

Les modifications des maquettes budgétaires et financières, du cadre BP-CA, du cadre EPRD, de la M22.

### L'horaire

Les séminaires du matin commencent à 9h00, ceux de l'après-midi à 14h00.

La durée est de 3 heures, plus une pause de 15 minutes à mi-parcours.

### Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire complet pourra être téléchargé dès le début de la session.

### Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet. Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'une version récente d'un navigateur web : Chrome, Firefox, Safari, Edge, Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

## Etablissements et services "Grand Âge" et "Handicap" : actualité juridique

Date choisie : **22 janvier 2021 (après-midi)**

**1er février 2021 (matin)**

### Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 325 euros par participant.

### Les modalités d'inscription

#### Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

#### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 325 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet